

Procès-verbal du Conseil général

N° 13 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 14 décembre 2023 à 19h30
Lieu : Aula du collège des Corneilles
Présidence : M. Michel Jeanneret (PLR), président

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. En remplacement de Mme Julie Prada, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique ;
6. Demandes de crédits d'un montant total de 242'500 fr. destinés à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments ;
7. Demande de crédit de 270'000 fr. destiné à financer le remplacement de compteurs électriques ;
8. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. destiné à financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2024 ;
9. Demande de crédit de 53'500 fr. destiné à financer l'assainissement de tableaux électriques à basse tension ;
10. Demande de crédit de 220'100 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique basse tension dans le secteur du quartier de Potat-Dessus ;
11. Demande de crédit de 124'000 fr. destiné à financer la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique à basse tension ;
12. Demande de crédit de 135'000 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique basse tension dans le secteur nord du Petit-Cortailod ;
13. Création d'un fonds du port et modification de l'article 7 du règlement du port du 23 septembre 2010 ;
14. Budget 2024 ;
15. Motion « Extinction des lampadaires, sauf exceptions pour raisons de sécurité, de minuit trente à 6h toutes les nuits, jusqu'à ce que tous les lampadaires de Cortailod soient équipés de lampes LED (éclairage « intelligent ») » ;
16. Informations du Conseil communal ;
17. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

Monsieur le président du Conseil général ouvre la séance et tient à féliciter M. Michael Mettille pour sa nomination en tant que conseiller général pour le parti socialiste, en remplacement de M. Steve Huguenin-Elie, démissionnaire.

L'appel fait constater la présence des 32 membres suivants :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 18. Mamin Vincent (PLR) |
| 2. Billant Michel (PLR) | 19. Matile Etienne (PLR) |
| 3. Bondi Eraclide (VEL) | 20. Mettille Michael (PS) |
| 4. Brunko Pascal (PS) | 21. Moll Pierre (PLR) |
| 5. Cavaleri Vincent (VEL) | 22. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 6. Conte Véronique (PLR) | 23. Robyr Michel (PLR) |
| 7. Ferreira Alex (PLR) –suppléant | 24. Rochat Lionel (VEL) |
| 8. Foresti Luigi (PLR) | 25. Rochat Olivier (VEL) |
| 9. Gaudio Thomas (PS) | 26. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 10. Hauert Stéphane (PLR) – suppléant | 27. Sansonnens Michel (PS) |
| 11. Hosner Jürg (PLR) | 28. Soltermann Célia (PLR) |
| 12. Javet François (PLR) | 29. Straubhaar Anneline (PS) |
| 13. Jeanneret Michel (PLR) | 30. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 14. Küng Imane (PLR) | 31. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 15. Landino Debora (PLR) | 32. Zesiger Thierry (VEL) |
| 16. Landino Gino (PLR) | |
| 17. Léchat Ruth (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1. Hübscher Urs (PLR) | 7. Rüegger Gustavo (PS) |
| 2. Loeffler Sébastien (CL) | 8. Schneider Laurent (PLR) |
| 3. Monnier Damien (VEL) | 9. Vogel Jérôme (PLR) |
| 4. Müller Alexandra (PLR) | 10. Weder Gilles (PVL) |
| 5. Pirelli Luca (VEL) | 11. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 6. Porret Nicole (PLR) | |

Absent-e-s :

1. ---

Siège vacant : ---

En conséquence, la majorité absolue est de 17 et la majorité des 2/3 de 22.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Darbellay Claude (PS), président
- Haenseler Christian (PLR), vice-président
- Félix Olivier (PLR), secrétaire
- Mamin Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Hadorn Philipp (VEL), membre

CL : candidats libres
PLR : parti libéral-radical
PS : parti socialiste

PVL : parti vert'libéral
VEL : les verts, écologie et liberté

2. Correspondance

Lettre de Mme Julie Prada du 6 novembre 2023 : « Démission de la Commission Feu et Sécurité – Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous adresse ce courrier pour vous informer de ma démission de la Commission du feu et de la sécurité publique. En effet, j'ai intégré la Commission il y a quelques mois seulement et il m'est vite apparu comme évident que je n'ai pas les compétences suffisantes en termes techniques pour assurer les inspections des bâtiments de la Commune et la vérification de leur conformité aux normes en vigueur en matière de prévention contre les incendies. Ne me sentant pas légitime sur ce terrain pour procéder à ces inspections et cette activité représentant la majorité des rencontres de la Commission, je préfère la quitter pour laisser ma place à une personne plus aguerrie. J'adresse mes remerciements aux membres de l'équipe de la Commission et à son président pour leur accueil bienveillant, ainsi qu'au Conseil général pour la confiance témoignée. Avec mes cordiales salutations. Julie Prada »

3. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023

L'adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est mise au vote et acceptée à une très large majorité.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. En remplacement de Mme Julie Prada, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Verts ne proposent personne pour le poste vacant à la Commission du feu et de la sécurité publique. Après discussions avec les membres de la Commission ainsi que les chefs de groupe des différents partis, nous proposons de continuer à six jusqu'à la prochaine législature. Voici quelques explications : En effet, l'ECAP demande d'utiliser un nouveau programme sur le terrain lors de nos visites dès janvier 2024. Une partie de nous a suivi une journée de formation à l'utilisation de cet outil. Des connaissances de base sont nécessaires et celles-ci seront enseignées au début de la prochaine législature. Dernièrement, deux personnes ont tenté de rejoindre la Commission en cours de route et les deux ont arrêté pour les raisons invoquées. C'est difficile sans formation.

Nous vous proposons donc d'attendre la prochaine séance de constitution pour constituer une commission au complet. Si vous acceptez ce poste vacant, le point viendra à chaque Conseil général sans proposition de nom. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à l'exposé des Verts, nous renonçons aussi à présenter un candidat pour les mêmes raisons. »

Monsieur le président indique que personne ne remplacera Mme Prada, en tout cas pas pendant cette législature. Ce poste sera donc à repourvoir par la suite, avec, d'après ce qui est dit, des connaissances techniques solides pour pouvoir occuper cette place dans la Commission du feu et de la sécurité publique.

6. Demandes de crédits d'un montant total de 242'500 fr. destinés à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais parler pour les trois arrêts directement. Le Conseil communal a présenté les projets à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 novembre dernier. La plupart des points concernant des entretiens sont nécessaires pour garantir le bon état de nos bâtiments communaux, tout en privilégiant des mesures qui permettent d'économiser l'énergie et d'améliorer la sécurité. Ces propositions n'ont pas soulevé de questions particulières et la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité chacune de ces trois demandes de crédit pour un montant total de 242'500 fr. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues, la Commission financière s'est réunie le 23 novembre dernier sous la présidence de M. Hübscher, en présence de quatre conseillers communaux et de M. Paroz, notre administrateur communal.

Huit objets étaient à l'ordre du jour, aussi me permettez-vous de donner à mes rapports un éclairage sportif. La course de haies est une discipline exigeante qui demande un entraînement rigoureux. C'est une discipline spectaculaire qui est appréciée par les spectateurs. Elle est souvent considérée comme l'une des disciplines les plus difficiles de l'athlétisme. Dans notre épreuve, la première haie s'appelait « Demande de crédits d'un montant total de 242'500 fr. destinés à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments ». Le coach Christian Mamin, assisté de Jean-Marc Paroz, a su motiver ses athlètes et la première haie a été franchie sans encombre. Le crédit pour les bâtiments scolaires, celui pour les travaux dans la salle polyvalente et enfin celui pour les fenêtres de l'Hôtel de Commune ont été acceptés à l'unanimité. Je vous remercie. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur la demande de crédit de 134'500 fr. destiné à financer des dépenses dans les bâtiments scolaires.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 134'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans les bâtiments scolaires :

- a) Isolation des combles du collège du Coq d'Or, pour un montant de 50'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.38 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie immédiatement par un prélèvement au « Fonds pour redevances à vocation énergétique (bâtiments) », compte du bilan 2910600 ;
- b) Remplacement des néons au collège du Coq d'Or, pour un montant de 12'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.39 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 10 % ;
- c) Travaux de peinture intérieurs au collège des Corneilles, pour un montant de 20'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.40 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 10 % ;
- d) Installation de parois coupe-feu au collège des Corneilles, pour un montant de 20'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.41 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 3,3 % ;
- e) Remplacements de buffet pour le matériel de sport au collège des Corneilles, pour un montant de 12'500 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.42 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 5 % ;
- f) Éclairage « LED » de la salle de sport du collège des Corneilles, pour un montant de 20'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.43 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 10 %.

Article 2 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur la demande de crédit de 35'000 fr. destiné à financer des dépenses dans la salle polyvalente Cort'Agora.

La parole n'étant pas demandée au sujet de ce deuxième arrêté et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 35'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans la salle polyvalente Cort'Agora :

- a) Remplacement du tableau d'éclairage de scène, pour un montant de 5'000 fr. ;
- b) Achat de 5 spots « LED », pour un montant de 5'000 fr. ;
- c) Automatisation de la ventilation de cuisine et achat d'une marmite, pour un montant de 16'000 fr.
- d) Pose de pare-neige en toiture, pour un montant de 9'000 fr.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.44 du chapitre 34203 « Salle polyvalente » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général sur la demande de crédit de 73'000 fr. destiné à financer le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Commune.

La parole n'étant pas demandée au sujet de ce troisième arrêté et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 73'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Commune, à la rue des Coteaux 2.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 70400.07 du chapitre 963001 « Immeuble Coteaux 2 ».

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit de 270'000 fr. destiné à financer le remplacement de compteurs électriques

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel RoCHAT (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 novembre dernier. Cette demande est la suite du crédit demandé en 2021 et est destinée au remplacement des compteurs pour les années 2024 à 2027, obligatoire selon l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. Le projet ne suscitant pas de questions particulières, la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la course ne fait que commencer mais le rythme est soutenu et le nouveau coach Christian Haenseler nous encourage. La demande de crédit de 270'000 fr. pour le remplacement de compteurs électriques n'est pas un gros obstacle. Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 270'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement de compteurs électriques.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.27 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 6,5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. destiné à financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2024

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté cette demande à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 novembre dernier. Permettez-moi de reprendre le texte de l'année passée, qui lui-même avait été repris de l'année précédente. En bref, peu de surprises. Cette demande de crédit étant inscrite dans la convention qui nous lie à Eli10 SA, la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté la demande de crédit à l'unanimité. Nous noterons toutefois que cette demande est une enveloppe et que durant les 7 dernières années, les dépenses effectives ne l'ont jamais dépassée et se sont montées en moyenne à environ 104'000 fr. par année. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la haie suivante se profile : demande de crédit de 150'000 fr. pour des travaux d'entretien du réseau électrique en 2024. Têtes baissées, les commissaires franchissent l'obstacle. Crédit accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit budgétaire de 150'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien du réseau électrique en 2024.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.28 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit de 53'500 fr. destiné à financer l'assainissement de tableaux électriques à basse tension

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 novembre dernier. Cette demande de crédit est dans la continuité de ce qui a été effectué lors des années précédentes, afin de mettre à niveau les armoires électriques les plus anciennes. La proposition d'assainissement pour 2024 porte sur trois armoires dont le choix a notamment été basé sur leur âge, l'état de l'enveloppe, la sécurité lors d'interventions ainsi que leur importance pour le réseau.

L'assainissement inclut également l'augmentation de la section des câbles lorsque nécessaire, afin d'augmenter les puissances admises, ce qui permettra ainsi le développement de la production d'électricité photovoltaïques pour les particuliers.

Le projet ne suscitant pas de questions particulières, la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, un premier virage passé, sans encombre, voici le crédit de 53'000 fr. pour l'assainissement de tableaux électriques à basse tension. Un sourire commence à se dessiner sur le visage crispé de certains commissaires coureurs. C'est une formalité, crédit accepté à l'unanimité »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 53'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'assainissement de tableaux électriques à basse tension.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.30 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix sans opposition.

10. Demande de crédit de 220'100 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique basse tension dans le secteur du quartier de Potat-Dessus

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 novembre dernier. Ce projet porte sur la modernisation complète de l'alimentation électrique du quartier du Potat dont le réseau électrique est vétuste. Cela permettra non seulement d'éliminer les problèmes électriques qui se produisent dans ce quartier, mais également de dimensionner le réseau de telle manière à permettre l'installation de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques. A bon entendeur.

Il s'agit d'ailleurs d'une suggestion faite lors de la séance de la Commission, à savoir de contacter les propriétaires pour les en informer et pour qu'ils puissent, s'ils le désirent, anticiper une telle installation et coordonner leurs travaux, que ce soit par la simple pose de tubes ou pour l'installation complète. La Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous sommes à mi-course. La haie suivante est une demande de crédit 220'100 fr. pour renforcer le réseau électrique basse tension au Potat-Dessus. Et là, légère baisse de régime, la fatigue commence à se faire sentir, le crédit est accepté par 6 voix, mais une abstention. La haie a frémi. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 220'100 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le renforcement du réseau électrique basse tension dans le secteur du quartier de Potat-Dessus.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50340.29 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

11. Demande de crédit de 124'000 fr. destiné à financer la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique à basse tension

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 novembre dernier. L'objectif du présent projet est d'avoir une vue générale et digitalisée du réseau électrique de la Commune, vue générale inexistante actuellement. Cela permettra d'identifier ce qui peut ou doit être fait en vue des modifications qui ont un lien avec la transition énergétique, notamment la production d'énergie photovoltaïque.

« Aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire », c'est un peu la conclusion de la discussion. La commission soutient entièrement cet important travail et a demandé une mise en œuvre rapide, afin d'en faire bénéficier les projets d'amélioration du réseau électrique de 2024. Le Conseil communal, en se basant sur l'exemple d'autres communes, a indiqué que le délai de réalisation est de l'ordre d'une année, mais est pleinement confiant que le résultat ne remettra pas en cause les stratégies prévues dans les projets de 2024.

La Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, il faut maintenant trouver un second souffle, la haie suivante est redoutable : un crédit de 124'000 fr. destiné à la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique à basse tension. Sur le bord du stade, la bannière publicitaire Eli10 attire les regards et suscite des questions : quid de la capacité d'Eli10 à se positionner sur des questions politiques, quid des conflits d'intérêts éventuels, quid de la gestion, du maintien annuel du plan directeur ?

Au final, l'obstacle est franchi mais la haie a bougé, sans tomber. Cinq oui, un non et une abstention. Je vous remercie. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'interviens ici à mon nom propre. La fourniture d'énergie est une des tâches importantes de la Commune aux côtés d'autres comme la formation, la sécurité par exemple. Aujourd'hui, et comme le rapport le mentionne, s'ajoute aussi la reprise de l'énergie produite sur le territoire communal. Je remercie vivement le Conseil communal de nous présenter ce soir cette demande de crédit.

Le rapport qui accompagne cette demande de crédit comporte des objectifs ambitieux parmi lesquels je citerais : modélisation du réseau, évaluation future de la consommation, concept et besoins du futur réseau, planification des travaux à court, moyen et long termes. Ce sont des aspects primordiaux si on ne veut pas devoir dire un jour à nos concitoyens « Il faudra choisir si vous voulez du café chaud le matin, des pâtes cuites midi ou un lait chaud le soir, car aujourd'hui vous aurez de l'électricité le matin ou à midi ou le soir, mais pas les trois fois à la fois.

La modélisation d'un réseau et la simulation d'un réseau passent par l'utilisation de logiciels complexes et pour lesquels une expertise et une expérience est généralement nécessaire si on veut en tirer des informations pertinentes pour la planification du développement du réseau et pas seulement des banalités. Dans ce sens, j'ose espérer que le devis estimatif proposé par Eli10 tient compte d'un accompagnement compétent dans ce genre d'études, en particulier pour les points que je viens de citer. Et j'invite le Conseil communal à vérifier tout au long du processus que les meilleures compétences de l'ouest de la Suisse sont actifs sur notre dossier.

De plus, il y a des décisions politiques à prendre quant à la planification des travaux, dernier point du cahier des charges ci-dessus. Je citerais par exemple les points suivants :

- Faut-il absolument être capable de racheter la pointe de puissance produite un 30 juin (normalement il fait beau) à midi ou devons-nous dire à nos concitoyens que le réseau est dimensionné pour absorber 90 % de la production, mais pas les pointes de puissance de l'été à midi ? En effet, un réseau qui doit accepter toutes les pointes est plus cher, plus complexe, plus lourd à entretenir, etc.
- Doit-on planifier la consommation à l'échelle d'un quartier ou laissons-nous la liberté à tout un chacun de gérer lui-même sa consommation ?
- Voulons-nous des systèmes de stockage individuel ou est-ce une tâche de la Commune ?

Toutes ces questions et bien d'autres ont un contenu politique évident. Il me semble dès lors important qu'avant les conclusions finales du rapport tout au moins la Commission des infrastructures et de l'énergie puisse être consultée sur les options à privilégier. Merci beaucoup. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 124'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la réalisation d'un plan directeur du réseau de distribution électrique à basse tension.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°52900.07 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 29 voix contre 2 oppositions.

12. Demande de crédit de 135'000 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique basse tension dans le secteur nord du Petit-Cortailod

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 21 novembre dernier. Là encore, il s'agit d'une histoire de vieux câbles. Leur vétusté est un frein au développement d'installations photovoltaïques, mais pourrait devenir un accélérateur aux dépenses imprévues. Bref, une modernisation s'impose là-aussi. Et le moment n'est pas anodin, il permettra de réaliser ces travaux en même temps que des travaux de Viteos sur le réseau du gaz à cet endroit et de répartir ainsi les frais de génie civil.

La Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, après le virage, l'avant-dernière haie est une formalité. La demande de crédit de 135'000 fr. pour le renforcement du réseau électrique à basse tension du nord du Petit-Cortailod est approuvée à l'unanimité par la Commission financière. Je vous remercie. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 135'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le renforcement du réseau électrique basse tension dans le secteur nord du Petit-Cortailod.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50340.26 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

13. Création d'un fonds du port et modification de l'article 7 du règlement du port du 23 septembre 2010

Au nom de la Commission de la culture, des loisirs et des sports, M. Anneline Straubhaar (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission de la culture, des loisirs et des sports s'est réunie le 22 novembre avec la Commission des règlements, naturalisations et agrégations. Le Conseil général a plafonné le montant de la réserve du port à 375'000 fr. par arrêté, en 2021. Une fois ce montant atteint, le solde est versé à la caisse générale. Le Conseil d'Etat ayant fixé une limite à 10% du montant des taxes d'amarrage qui peuvent être attribuées à la caisse générale, il s'agit d'ouvrir un fonds afin d'y verser le solde desdites taxes. Ce fonds pourrait être utilisé pour financer un projet à hauteur de 50% maximum, pour autant que le fonds soit suffisant.

Les membres de la Commission de la culture, des loisirs et des sports approuvent à l'unanimité la création d'un fonds du port et la modification de l'article 7. »

Aucun membre de la Commission des règlements, naturalisations et agrégations ne rapporte le préavis de la Commission.

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'arrivée est en vue. Le coach Olivier Félix prend le relais, c'est la dernière ligne droite, les coureurs puisent dans leurs dernières réserves : la création d'un fonds du port et la modification de l'art. 7 du règlement du port sont acceptés à l'unanimité. Les commissaires bombent le torse et vont enfin, épuisés, et grimaçants, couper le ruban. Bravo et merci à tous. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Luigi Foresti (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme le mentionne le rapport, les taxes d'amarrage génèrent depuis plusieurs années un excédent qui devrait être destiné entre autres aux infrastructures du port selon l'article 7, alinéa 1. Je constate que très peu a été entrepris ces dernières années. A titre d'exemple : la vétusté des sanitaires qui deviennent rapidement insalubres en fin de journée comme ils sont ouverts au public. Pour la petite histoire, il semble que l'excédent dont on parle ne permettent même pas de financer et de mettre à disposition du papier de toilette. Qu'en est-il également de la construction d'une capitainerie digne de ce nom et de l'engagement d'un garde-port pour s'occuper de tous les travaux de maintenance et de surveillance ? Travaux qui sont actuellement externalisés. Cet état des lieux ne donne en tout cas pas une image très positive du port de Cortailod, ce qui est bien regrettable.

Au vu de ces exemples, je doute fortement que l'excédent du revenu, prévu dans le rapport soit utilisé pour améliorer l'infrastructure portuaire actuelle. Le surplus versé par la caisse générale bénéficiera en premier lieu à l'ensemble des citoyens et citoyennes de Cortaillod alors que ce sont les locataires du port, et eux seuls, qui l'auront financé.

En acceptant ce rapport, le Conseil communal aura finalement la liberté d'attribuer cet excédent à différents investissements en lieu et place de le destiner aux infrastructures du port. Les taxes d'amarrage du port de Cortaillod sont les plus élevées du canton. Au vu de ce qui précède, je demande au Conseil communal de baisser ces taxes en conséquence. Merci de votre attention. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ma question vient par rapport à ce que ce fonds de 50 % pourrait être attribué à autre chose encore, si j'ai bien compris. 375'000 fr. vont rester dans le compte du port, 10 % des excédents pourraient aller dans la caisse communale, un fonds sera créé. J'aimerais bien avoir un peu plus de précisions par rapport à ce 50 % du fonds et l'autre 50 % du fonds, s'il vous plaît. »

M. Olivier Félix (CC) : « Oui, je veux essayer de donner une réponse. Dans le 50 %, c'est ce qui est possible de financer directement par le biais de ce fonds par objet, c'est-à-dire par projet. Il est possible par projet d'amortir directement 50 % du montant du projet. Cela peut être un projet comme un projet d'aménagement, par exemple la capitainerie qui a été citée avant.

Pour certains projets, on peut prélever 50 %, le reste devant être amorti au taux et à la durée habituelle en prélevant dans ce fonds. En fait, c'est un prélèvement qui permet de moins charger les investissements par rapport à d'autres investissements au moment même de la décision du Conseil communal. Le reste sera utilisé aussi pour des événements qui seront liés au port, par exemple pour un autre projet. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Donc ce fonds est uniquement pour des projets liés au port ? »

M. Olivier Félix (CC) : « Oui, c'est uniquement pour les questions liées au port. Le port dans le sens large naturellement. Il y a aussi des places à terre ou bien par exemple la taxe d'amarrage. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « En complément de celles de M. Foresti, voici quelques idées d'investissements possibles. L'argent semble rester là-dedans. Nommer un garde-port comme le stipule le règlement du port ; mettre en prêt des ponceuses avec aspiration vu que nous n'avons pas de place de travaux contrairement à la législation afin de protéger les sols de la pollution ; mettre en conformité l'évacuation des eaux comme un projet a déjà été présenté pour être aussi en conformité par rapport à la loi de la protection des eaux qui existe depuis plus de 20 ans en Suisse et que Cortaillod ne respecte pas ; ou alors de diminuer la taxe du port qui semble vraiment très haute vu qu'il reste 56'000 fr. annuels. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur le Règlement sur le fonds du port qui est proposé :

Article premier : *Création d'un fonds du port*

¹Le Conseil communal constitue un fonds pour l'entretien des ports.

²Le fonds remplace le financement spécial des ports en 290 et est intégré comptablement dans les « Fonds enregistrés comme capitaux propres » sous un numéro spécifique 291.

³Le statut de chapitre autoporteur 34110 est, par conséquence, abandonné.

⁴Une partie de l'excédent de revenus du chapitre permet d'alimenter la caisse générale.

⁵Le fonds constitué permet le financement partiel des investissements dans le domaine de l'aménagement et l'entretien des ports exclusivement.

Article 2 : *Attribution au fonds*

¹Le fonds est alimenté de manière unique par le montant transféré du « financement spécial ports » au travers du bilan sans passer par le compte de résultats.

²Les attributions ultérieures au fonds s'effectueront dans le compte de résultat par un compte 35110 sous le chapitre « Ports ».

Article 3 : *Part attribuable à la caisse générale*

¹Une part du bénéfice du chapitre « Ports » peut être attribuée à la caisse générale.

²Cette part est limitée à 10% au maximum du produit de la taxe d'amarrage uniquement. Cette part peut être réduite ou abandonnée en cas d'investissements futurs importants dans les ports.

³La part excédant les 10% de la taxe d'amarrage est obligatoirement attribuée au fonds.

⁴Dans le cas où le bénéfice du chapitre est inférieur à ces 10%, il n'est pas autorisé à prélever la différence dans le fonds.

⁵Le chapitre « Ports » ne peut pas être déficitaire. Un éventuel découvert fera l'objet d'un prélèvement dans le fonds par un compte 45110.

Article 4 : *Prélèvement au fonds*

¹Le prélèvement au fonds peut intervenir comme recette d'investissements pour au maximum 50% d'un objet spécifique d'investissement dans le chapitre.

²Le prélèvement au fonds s'effectuera dans les comptes de résultats par un compte 45110 sous le chapitre « Ports ».

³La « recette » au crédit de l'investissement aura comme contrepartie un compte 38790 (amortissement complémentaire de dépenses d'investissement), ce qui neutralisera le prélèvement en recettes dans le chapitre. Dans les comptes d'investissement, la recette s'inscrira sous un compte 6890 « Autres recettes d'investissement extraordinaires ».

Article 5 : Le Conseil communal est compétent pour effectuer les prélèvements au fonds dans les limites définies à l'art. 4.

Article 6 : *Entrée en vigueur*

¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

²Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote du règlement du fonds du port qui est accepté par 24 voix contre 1 opposition.

Monsieur le président passe à l'arrêté portant sur la modification du règlement du port du 23 septembre 2010.

Au nom de la Commission de la culture, des loisirs et des sports, M. Anneline Straubhaar (PS) : « Comme dit tout à l'heure, la Commission de la culture, des loisirs et des sports s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la modification du règlement du port. »

Aucun membre de la Commission des règlements, naturalisations et agrégations ne rapporte le préavis de la Commission.

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous avons accepté la modification de l'art. 7 à l'unanimité. Je vous remercie. »

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur la modification de l'article 7 du règlement du port qui est proposée :

Article premier : Le règlement du port, du 23 septembre 2010, est modifié comme suit :

Art. 7 Principe de financement et paiement des taxes

¹Inchangé.

²Alinéa 3 actuel.

³Abrogé.

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

²Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 24 voix contre 1 opposition.

14. Budget 2024

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je prends la parole maintenant parce que depuis la séance de la Commission financière, respectivement depuis l'envoi de la documentation aux membres du Conseil général, nous avons reçu des informations qui entraînent des modifications du budget.

Premièrement, comme vous l'avez peut-être lu dans les journaux, le Grand Conseil a décidé d'augmenter les subventions concernant l'assurance maladie. Cette décision occasionne une augmentation des dépenses de 106'800 fr. dans la rubrique 51200, page 51.

Le deuxième point concerne le syndicat des Cerisiers, à la page 33, rubrique scolarité obligatoire, cycle 3, les charges de transfert sont augmentées d'un montant de 202'500 fr.

Il en découle des modifications de l'arrêté qui se trouve en page 5. Article 1^{er}, lettre a), les charges d'exploitation passent à 20'208'700 fr. et le résultat provenant des activités d'exploitation se monte à 129'200 fr. Le résultat opérationnel se monte 751'600 fr. et le résultat total est de 110'100 fr.

Le budget reste bénéficiaire, mais moins qu'avant. J'ajoute que les règles du frein à l'endettement sont toujours respectées. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues, si tout à l'heure j'ai abordé les demandes de crédit sous un angle sportif, vous me permettez, et je vous en remercie, de continuer à filer la métaphore sportive à propos du budget.

Départ : les sept coureurs de la Commission financière de la Commune ont pris le départ de l'examen du budget avec une énergie palpable, rappelant les athlètes au départ du 3000 m steeple. L'objectif clair était de franchir les nombreux obstacles budgétaires avec succès pour assurer la prospérité de la Commune.

Premier et deuxième kilomètres : très longue classification fonctionnelle.

Après un tour de chauffe, les commissaires ont relevé quelques points de cette classification par exemple : le compte 30900.00, page 19, ne comprend que les apprentis employés de commerce. Cette année, une apprentie et un nouveau l'année prochaine.

Le compte 31120.00, page 25. Ce poste est budgétisé malgré l'absence de l'ASP, le policier. Il sera dépensé ou non selon la date de son retour.

Si de nombreuses questions ont été posées par les commissaires, et je vous en fais grâce, elles ont toutes reçu des réponses satisfaisantes de nos deux coaches, M. Félix et M. Paroz.

Troisième kilomètre : classification par nature

La Commission, le souffle un petit peu plus court, a ensuite abordé le troisième kilomètre, la classification par nature, dès la page 88, où comme les athlètes du steeple, elle a sauté par-dessus chaque ligne budgétaire, évité de trop se mouiller les pieds dans le fossé, évaluant la pertinence des dépenses et veillant à ce qu'elles contribuent au bien-être général de la Commune. Les ajustements nécessaires ont été discutés pour garantir une gestion financière responsable et encore une fois toutes les précisions nous ont été fournies tant par M. Félix que par M. Paroz.

Ligne d'arrivée : approbation du budget

Avec un dernier effort, la Commission a franchi la ligne d'arrivée en approuvant le budget à l'unanimité. Comme tout bon athlète, elle a souligné l'importance de la discipline financière pour assurer la prospérité continue de la Commune.

Conclusion : La Commission aimerait remercier M. Félix, grand argentier, M. Paroz, toujours très efficace et le Conseil communal pour leurs efforts et la qualité du travail présenté. Il ne vous sera pas tenu rigueur, M. Félix, des mauvaises nouvelles annoncées ce soir. L'examen du budget par la Commission financière de la Commune a été une course stratégique et bien menée. La Commune est prête à relever les défis financiers avec la même détermination qu'un athlète qui entre sur la piste. Merci de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, deux questions. Au point 1100, Conseil général, je constate qu'il y a une diminution de 2'000 fr. au budget par rapport aux jetons de présence du Conseil général et je me questionne concernant les futures dépenses ou éventuelles augmentations qu'il pourrait y avoir en tenant compte de l'acceptation des habitants de Cortaillod par rapport à la fusion et aux besoins de changements et peut-être de considérations des familles et des charges qu'il peut y avoir par rapport au Conseil général. Je me questionne pourquoi diminuer le budget des jetons de présences du Conseil général ? Je regrette.

Le deuxième point concerne le Conseil communal. Nous observons que les honoraires du Conseil communal sont de 72'000 fr. et les jetons de présence de 57'000 fr. C'est quasi le même montant. On se questionne par rapport à cela, toujours par rapport à la volonté peut-être d'un certain changement. Nous nous questionnons quant à la pertinence de rester avec un salaire mensuel de 1'200 fr. et à un taux d'occupation correspondant au montant des jetons de présence ajoutés chaque année. Serait-il possible de proposer une modification à ce sujet afin que ce poste corresponde à la charge de travail réelle ? »

M. Olivier Félix (CC) : « Je vais essayer de donner une réponse. Dans un budget, on essaye toujours de budgéter en se basant sur les dépenses qui ont été réalisées dans les comptes 2022. Par rapport aux comptes 2022, les derniers disponibles, on se demande s'il y aura des dépenses supplémentaires ou pas. Comme relevé, dans le budget 2023, on avait prévu des dépenses par rapport aux travaux liés à la fusion. Pour 2024, ces travaux ne sont pas nécessaires. Concernant les honoraires et les jetons de présence du Conseil communal, là aussi, on se base sur ce qui a été dépensé en 2022 pour faire le budget. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR est, j'avais écrit très content, vu les nouvelles, le PLR est content du budget qui nous est présenté ce soir. Il remercie vivement le Conseil communal et l'Administration communale pour l'élaboration de ce budget qui est à la fois équilibré et ambitieux en terme d'investissements notamment.

Nous remercions aussi les concitoyens et les entreprises qui par leurs impôts ainsi que les différents services de l'Administration par leur utilisation responsable des budgets communaux de nous permettre de voter ce soir un tel budget. On ne réalise pas toujours que c'est un privilège que de pouvoir avoir un tel budget à voter.

Il invite les représentants de Cortaillod dans les différents syndicats à continuer à être rigoureux dans l'élaboration des budgets et dans le suivi de ceux-ci pendant l'année d'exercice. En effet, les budgets de ces syndicats ont une influence directe sur le fonctionnement du ménage de notre Commune, mais sans que nous, ici présents ce soir, puissions avoir une influence réelle. Il est donc primordial que les syndicats, auxquels notre Commune participe, soient gérés le mieux possible et c'est donc l'affaire de chacun de nous qui sommes représentants dans l'un ou l'autre de ces syndicats.

Le budget des investissements est ambitieux. Nous nous demandons s'il sera possible de le mettre en œuvre avec les ressources en nombre, en particulier du Service technique actuel. Les compétences sont là, mais la disponibilité pourrait manquer. Il faudra donc être attentif et, au besoin, proposer de compléter l'équipe. Nous sommes conscients que les nécessaires investissements dans les complexes scolaires vont aussi amener des charges supplémentaires à long terme sur les communes membres des cercles scolaires. Là aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux permettra d'avoir à la fois des infrastructures de formation adaptées à un enseignement de qualité tout en ayant des prix contenus.

Nous allons donc soutenir ce budget avec convictions et nous réitérons nos remerciements à ceux qui l'ont élaboré. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous remercions également le Conseil communal et l'Administration qui ont élaboré ce budget. Nous rappelons que de nombreuses familles sont encore en attente de solutions de garde pour pouvoir aller travailler sereinement et cotiser par la même occasion. De nombreux projets pour l'environnement nous attendent également. Ayant bien regardé tous les budgets, nous espérons que les nombreuses subventions qui existent dans plein de points différents, autant pour les personnes comme pour les personnes retraitées ou des actions d'entraide dans des pays, sont toutes au niveau du budget. Nous regrettons fortement que la majorité n'ait pas du tout été utilisée ces dernières années. Ces montants se situent entre 500 fr. et 2'300 fr. par année. Nous espérons que cette année, ces budgets seront distribués aux associations, aux nombreuses organisations privées à but non lucratif. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste aimerait remercier l'Administration communale ainsi que M. Félix et M. Paroz et tous les collaborateurs pour le budget présenté. C'est vrai qu'un excédent, un bénéfice, c'est toujours bon à prendre et le budget nous paraît à la fois équilibré et rigoureux. Nous aimerions vous en féliciter. Merci. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2024, qui comprend :

- a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :
- | | |
|---|-------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. 20'208'700.- |
| Revenus d'exploitation | Fr. -20'337'900.- |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. -129'200.- |
| Charges financières | Fr. 349'900.- |
| Produits financiers | Fr. -972'300.- |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. -622'400.- |
| Résultat opérationnel (1 + 2) | Fr. -751'600.- |
| Charges extraordinaires | Fr. 1'131'000.- |
| Revenus extraordinaires | Fr. -489'500.- |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. 641'500.- |
| Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3) | Fr. -110'100.- |
- b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :
- | | |
|---|-----------------|
| Dépenses | Fr. 7'796'700.- |
| Recettes | Fr. 1'144'000.- |
| Montant total des crédits d'investissements | Fr. 6'652'700.- |
- c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier
- | | |
|--|---------------|
| Dépenses | Fr. 228'000.- |
| Recettes | Fr. -.- |
| Montant total des dépenses du patrimoine financier | Fr. 228'000.- |

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix sans opposition.

15. Motion « Extinction des lampadaires, sauf exceptions pour raisons de sécurité, de minuit trente à 6h toutes les nuits, jusqu'à ce que tous les lampadaires de Cortaillod soient équipés de lampes LED (éclairage « intelligent ») »

Au nom des motionnaires, Mme Ruth Léchoy (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vous avez tous eu connaissance de la motion qui a été déposée, signée par des conseillers généraux des divers partis pour demander de renouveler l'extinction des lampadaires la nuit.

De nombreuses interpellations ont été adressées ces dernières années en ce sens, par différentes personnes et différents partis. J'en déduis donc qu'il s'agit d'une question qui est importante à Cortaillod. De plus, l'extinction mise en place l'hiver dernier s'est bien déroulée, à ma connaissance, et je me disais que nous pourrions continuer sur la lancée.

Certes, la notion d'économie financière est limitée, mais n'est-ce pas les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ? Effectivement, quel est l'impact écologique de l'extinction des lampadaires à Cortaillod, presque nul me direz-vous mais puisque nous sommes bientôt à Noël, j'aimerais vous raconter une petite histoire :

« Au réveil, un homme constata qu'il y avait des centaines d'étoiles de mer échouées sur toute la côte. C'était étrange. Peut-être le mauvais temps ou le vent de novembre étaient-ils responsables de ce phénomène. En avançant un peu, il vit un enfant qui courait d'un côté à l'autre sur le sable. Il était très agité et transpirait beaucoup. "Que fais-tu ?", lui demanda l'homme. "Je remets les étoiles à la mer", répondit l'enfant, qui était déjà bien fatigué. L'homme réfléchit un moment. Ce que l'enfant faisait lui semblait absurde. Il ne résista pas à l'envie de dire ce qu'il pensait. "Ce que tu fais est inutile. J'ai fait une longue marche et il y a des milliers d'étoiles. Ce que tu fais n'a aucun sens", signala-t-il. L'enfant, qui tenait entre ses mains une étoile de mer, lui répondit : "Ah ! Pour celle-là en tout cas, ce que je fais a du sens !". »

Pour chaque insecte, chaque animal sauvé ou moins perturbé, cela fait une différence. Et ce ne sont pas seulement les animaux qui sont impactés par la pollution lumineuse nocturne, outre les chauve-souris, les lucioles, les oiseaux, les poissons, diverses plantes sont aussi perturbées par la lumière de nuit. Et si les communes qui éteignent servent d'exemple aux autres, et que cela prend de l'ampleur, cela fera vraiment une différence.

Depuis le début de cette année, la Ville de Neuchâtel éteint l'éclairage public la nuit, mais aussi Delémont, Genève, Lausanne, Fribourg, Nyon, etc. A première vue, ces décisions n'ont pas induit plus d'accidents. Pour Neuchâtel en particulier, l'extinction des lampadaires la nuit fait partie d'une première phase ; la deuxième, qui a déjà commencé, consiste à remplacer les lampadaires avec ampoules traditionnelles par des LED (lampadaires dits « intelligents »), comme la Commune de Cortaillod a magnifiquement commencé à le faire. Je propose donc de continuer à développer la phase 2, qui mettra plusieurs années à se finaliser, tout en mettant en place une phase 1 transitoire, soit : l'extinction des lampadaires de 1h à 6h toute l'année.

Enfin, nous avons un rôle d'exemplarité par rapport aux générations futures. Une citation de Saint-Exupéry orne magnifiquement un mur dans notre charmant village : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. » Pensons-y au moment de voter ! »

M. Michael Mettelle (PS) : « Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions, le groupe socialiste de Cortaillod a fait bonne lecture de la motion ici déposée. Lors de nos débats, nous nous sommes questionnés sur la proposition d'éteindre les lampadaires, entre 0h30 et 6h du matin, sauf exceptions sécuritaires.

Est-ce que cet horaire s'applique aussi bien aux jours de semaine qu'au week-end ? Ne faudrait-il pas prendre en compte les horaires des transports publics ? Ne faudrait-il pas prendre en compte que certains travailleurs ou travailleuses prennent le bus de 5h18 à Cort'Agora ? Ne faudrait-il pas prendre en compte que notre jeunesse utilise les divers Noctabus de fin de semaine pour rentrer au village ? De plus, il nous semble malheureusement nécessaire de rappeler que, comme mentionné dans la presse, une jeune lycéenne a récemment été agressée en soirée, en rentrant chez elle à Boudry ; comme mentionné dans la presse, un événement AMOK s'est déroulé dans le collège communal et a sensiblement choqué notre population.

Sans tomber dans le piège d'un populisme nauséabond, en désignant arbitrairement les coupables, il est toutefois indéniable qu'un certain sentiment d'insécurité anime actuellement nos concitoyens et concitoyennes. Est-ce dès lors le bon moment pour mettre en place une telle mesure d'extinction des feux ?

Le groupe socialiste de Cortaillod est d'avis que chaque administré-e, qu'importe la rue où il-elle réside, a le droit au même niveau de prestations publiques, à savoir ici rentrer chez elle, chez lui, à son domicile en toute sécurité. Pour aller dans le sens de cette motion éco-durable, ne faudrait-il pas activer le remplacement des lampadaires et passer rapidement au système LED intelligent ? Nous invitons le Conseil communal à prendre en compte nos réflexions dans la réponse qui sera rendue à notre Autorité. Je vous remercie »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR s'est penché sur cette motion que plusieurs de ses membres ont signé. Il en ressort que c'est plus l'aspect de l'impact sur la biodiversité que directement l'aspect énergétique que la mise en œuvre de cette motion va amener. Cet impact a séduit une bonne part du groupe même si la mise en œuvre de la motion n'est pas forcément triviale. Il semble important de se pencher sur cette question aussi à Cortaillod. Cependant, pour rendre la mise en œuvre moins problématique pour la population, nous proposons de repousser l'heure d'extinction de l'éclairage de 0h30 comme mentionné dans le titre de la motion à 1h du matin. Cela permettra notamment aux usagers des derniers bus qui arrivent dans notre belle Commune d'arriver dans un village accueillant et encore éclairé.

Nous déposons donc l'amendement suivant qui demande de remplacer l'expression minuit trente dans l'objet par 1 heure du matin. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « J'abonderais volontiers dans le sens de M. Amez-Droz mais j'ajouterais que ce que nous avons demandé en tant que socialistes, c'est que ça soit éclairé plus tôt, minuit trente OK, 1h du matin pas de problème, mais 5h du matin, pas 6h parce que les premiers bus partent avant 6h. Les gens qui se rendent à l'arrêt de bus sont dans l'obscurité. Tant qu'à faire, il faut modifier complètement cet horaire. Il ne faut pas seulement modifier le soir mais il faut aussi modifier le matin. »

M. Olivier Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voudrais revenir sur les propos du parti socialiste, simplement pour préciser que la notion d'insécurité dont on parle aujourd'hui est tout à fait subjective et toutes les études qui ont été faites jusqu'ici n'ont jamais démontré que l'extinction de l'éclairage public provoquait une augmentation significative du problème d'insécurité, de vols, des agressions ou autre chose.

Si j'en reviens aux horaires, pour qu'on s'adapte aux horaires de bus à 1h, je trouve l'idée très intéressante mais si on doit s'adapter à tous les horaires et finalement demander à chaque citoyen à quelle heure il prévoit de sortir et que quelqu'un reste à côté de l'interrupteur de la Commune pour allumer et éteindre quand c'est nécessaire. A ce moment-là, je considère que jusque-là on est encore capable de circuler dans le village avec une lampe de poche si on craint à tout prix l'obscurité. »

M. Lionel Szczypkowski (PLR) : « Je comprends l'idée des motionnaires sur cette question d'éclairage public. Toutefois, dans les exemples qui ont été cités, on a parlé de Genève. Si je regarde ce qui s'est passé à Genève, en fait l'éclairage des passages piétons est toujours présent et dans certaines zones aussi. Ici, qu'est-ce qu'il va se passer s'il y a un accident sur un passage piétons ? Qui aura la responsabilité ? C'est une question que je me pose. »

Maintenant, ce n'est pas une question d'heure, 1h, 5h, c'est égal. Du moment où on éteint l'éclairage, qui aura la responsabilité s'il y a un accident. On a prévu dans le cadre de nos éclairages intelligents de changer l'éclairage pour pouvoir éclairer les passages piétons lorsqu'il y a des gens qui passent. Maintenant avec cette solution d'éteindre complètement, on n'a aucune possibilité d'interagir. Merci. »

M. Etienne Matile (PLR) : « Monsieur le président, je constate que nous avons proposé un amendement en bonne et due forme mais pas le parti socialiste. Donc pour le moment ce n'est pas 5h30, mais 6h comme c'est marqué dans la motion. »

M. Michel Robyr (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste peut-être pour rappeler la notion de la motion. C'est une proposition qui est faite de demander au Conseil communal l'étude d'un sujet. Je ne pense pas qu'il fallait le faire aujourd'hui déjà. Soit on est pour le fait que le sujet soit étudié, soit on veut fermer la porte tout de suite. Amendement ou non-amendement, je pense que le débat pourrait se faire lors de la séance du Conseil communal. »

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour répondre à la personne qui a pris la parole avant. Nous n'avons pas amendé la motion, nous faisons une proposition au Conseil communal de prendre en compte nos réflexions. Libre à lui de le faire ou pas. Ils sont en droit de le faire. »

M. Olivier Félix (CC) : « Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, j'aimerais apporter, à mon avis, un autre point de vue par rapport à ce qu'a dit M. Robyr. Le texte de la motion ne demande pas une étude d'extinction. Il demande une extinction des lampadaires sauf exception pour des raisons de sécurité. C'est pour cela que nous nous permettons maintenant de nous exprimer sur cette motion et donner notre avis.

Nous avons examiné avec attention le texte de cette motion. Même si nous partageons certaines préoccupations des motionnaires, nous devons constater que la mise en œuvre de cette motion poserait de nombreux défis. Par exemple, il n'est pas possible, comme le demande la motion, d'assurer la sécurité en éclairant uniquement les passages piétons. L'enclenchement de l'éclairage n'est possible que par secteur. Soit tout le secteur est allumé, soit tous les lampadaires sont éteints. La question de la sécurité, d'ailleurs, ne se pose pas uniquement pour les passages piétons mais également dans les rues où il n'y a pas de trottoir et où le piéton marche sur la chaussée. L'application de cette motion entraînerait une inégalité de traitement, cela a été mentionné, entre les habitants des rues déjà équipées d'un éclairage intelligent et ceux du reste du village. Les premiers bénéficieraient d'un éclairage en cas de passage alors que les autres resteraient dans l'obscurité.

La motion amendée introduirait également une inégalité, cela a également été dit, entre ceux qui rentrent tard le soir avec le dernier bus et avec ceux qui se lèvent tôt le matin pour prendre le premier bus qui part avant 6h.

Une enquête menée auprès des habitants de la Baume et de la Roussette a permis de constater que 96 % d'entre eux saluent la solution de l'éclairage intelligent installé dans ces rues. Fort de ce soutien, le Conseil communal travaille activement à la mise en œuvre de la solution adoptée par le Conseil général en 2021. Les chemins de la Baume, de la Roussette et des Landions ont été équipés d'éclairages intelligents. La route de Sachet vient d'être équipée, mais n'est pas encore programmée. Un crédit a été attribué pour installer cet éclairage dans les quartiers des Pâles, des Polonais et du Mont-de-Pitié. D'autres mandats vont suivre cette année pour les Draizes et les Courtils. Enfin, vous avez certainement constaté dans le budget d'investissements qu'un crédit supplémentaire est prévu au budget pour équiper d'autres quartiers. On viendra avec des propositions dans ce sens. Pour ces raisons, nous vous demandons un peu de patience et nous demandons au Conseil général de refuser cette motion. »

Monsieur le président passe au vote de l'amendement proposé par M. Amez-Droz, à savoir l'heure d'extinction passant de minuit et demi à 1h, jusqu'à 6h du matin.

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, excusez-moi, après le sport, un peu de droit. Je ne suis pas sûr qu'on puisse amender une motion. Je vous remercie. »

Monsieur le président reçoit du Conseil communal la confirmation qu'il est possible d'amender une motion.

L'amendement est accepté par 14 voix contre 7 oppositions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote la motion amendée, laquelle est acceptée par 16 voix contre 13 oppositions.

16. Informations du Conseil communal

Néant.

17. Divers et réponses aux questions écrites

M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, nos pensées vont pour les enfants, les enseignants, le personnel administratif et technique, les membres du Conseil communal, la direction du cercle scolaire et les policiers qui ont vécu la tragédie de vendredi passé dans notre collège. Nous saluons le travail exemplaire de chacun des acteurs et nous souhaitons que la pause de Noël puisse permettre à tous et en particulier aux enfants de retrouver la paix et la sérénité.

Le PLR veut continuer à œuvrer au sein de la Commune pour le bien de ses habitants, petits ou grands, et pour leur sécurité. Cependant, un seuil d'insécurité vient d'être franchi et ceci n'est pas acceptable. Le Centre de requérants de Boudry est un sujet sensible dans les mains du Canton et de la Confédération. Nous n'avons pas d'autres leviers que d'alerter nos conseillers d'Etat. Notre groupe s'y forcera aussi afin que des décisions soient prises, par exemple selon le classement de ce centre, sur sa capacité d'accueil, sur des mesures de contrôle, peu importe mais c'est une course de fond qui s'engage.

La prochaine législature approche à grands pas. Nous devons mettre notre énergie sur ce sujet en particulier. Nous invitons les autres partis à en faire de même tout en évitant les débats autres que celui qui touche à la tranquillité et la sécurité de nos concitoyens. Les exemples récents d'incivilités et agressions ne sont plus acceptables. Agissons, réagissons ! Passez de belles fêtes, que la paix de Noël puisse être concrète pour vous. Merci pour votre attention. »

Mme Véronique Conte (PLR) : « Je vous remercie déjà pour votre patience. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, tout d'abord je tiens à saluer la dynamique de toute l'équipe de « Oui à Basse-Areuse » qui a œuvré et animé la campagne pour la fusion. Nous étions, tous partis confondus des trois localités, réunis dans cette même volonté au sein du Copil, tous les membres de notre comité du Oui. Merci à tous ces personnes, hommes et femmes investis et brillants m'ont fait grandir par leur persévérance, endurance, motivation et qui a montré que quel que soit le parti, nous pouvions travailler ensemble, main dans la main. Je remercie tous les conseillers communaux, conseillers généraux membres du Copil, tous les membres de notre comité du « Oui à Basse-Areuse ». Merci pour cette énergie magnifique qui donnerait presque envie de repartir en campagne pour une fusion entre Cortaillod et Boudry. Merci à chacun pour votre bel engagement.

Pendant cette campagne, j'ai rencontré des personnes magnifiques, des retraités, des seniors de tous âges qui étaient hier ce que nous sommes aujourd'hui. La porte-parole des seniors de Cortaillod, Mme Christine Squitieri, m'a envoyé les thèmes qui sont un vrai problème pour les seniors de Cortaillod. Par exemple, les ordures, les Moloks : mettre les déchets dedans devient trop difficile, le couvercle est trop lourd. Ils souhaiteraient, si cela est possible, un passage hebdomadaire afin que les aînés puissent éliminer leurs déchets, tenant compte qu'ils n'ont pas tous des véhicules et qu'ils habitent loin des divers points de déchetterie.

L'Hôtel de Commune n'a pas d'accès par ses deux entrées aux personnes à mobilité réduite. Pas de rampe d'accès et c'est le seul café et restaurant ouvert 7/7. Pourrait-on rendre son accès possible par toutes et tous ?

Création de tables ouvertes. Il y en d'ailleurs une qui s'ouvrira en janvier 2024 à Cortaillod organisée par Mme Christine Squitieri. Mme Squitieri, qui a été conseillère communale à Chiasso, s'investit énormément pour le bien-être des seniors qui se sentent vraiment oubliés à Cortaillod. Ils souhaiteraient des locaux mis à disposition par la Commune gratuitement pour les futures activités proposées tels qu'à Fresens dernièrement.

Valorisons nos seniors bénévoles, leur action, leur engagement car sans eux rien n'est possible. Ils aident les seniors moins valides et font tout ce que la Commune pourrait faire. Ils œuvrent gratuitement pour s'entraider mais ça leur pèse aussi car la situation devient de plus en plus difficile financièrement.

Ils souhaiteraient une centrale d'appel qui pourrait répondre d'une manière simple et concrète aux diverses questions et problèmes de nos anciens qui se trouvent très dépourvus par la fermeture des bureaux et remplacés par des numéros verts. Peut-être un service de permanence pour toute question banale pouvant les aiguiller vers des solutions pourrait-il être mis en place. Ils sont très peu adeptes à l'informatique.

Nos seniors ont besoin de se sentir encore valorisés, de faire partie de la communauté, nos seniors ont du talent, demandez-leur et ils vous le prouveront, cette minorité silencieuse peu habituée à se plaindre, qui s'arrange et renonce plutôt que de demander de l'aide, parfois fragile et dépourvue, effrayée aussi par ces changements trop rapides pour eux. Ils ne savent pas employer les aides à disposition. N'oublions pas qu'ils paient leurs impôts et qu'ils ont contribué toute une vie à remplir les caisses de la Commune. Écoutons-les, ils doivent être soutenus. Ils ont besoin de notre aide. Permettons à cette population de vivre mieux et de garder un peu d'autonomie. Ils pourraient être nos parents ou des proches et cela nous concernera toutes et tous un jour.

Dans le contexte actuel, l'isolement social des aînés est plus que jamais une problématique devant être prise en considération afin de contribuer à améliorer leur qualité de vie. Ainsi, le Service cantonal de la santé publique, l'Université de Neuchâtel et le Réseau urbain neuchâtelois collaborent sur le projet ReliÂges. Ce dernier a pour but de faire émerger des solutions permettant aux aînés d'améliorer leur quotidien, ce qui passe notamment par le maintien des relations sociales et de proximité.

Messieurs les conseillers communaux, il est nécessaire que Cortaillod, tout comme Fresens dernièrement ou Boudry et Milvignes prochainement, puisse adhérer au plus vite au projet ReliÂges proposé par le Canton. Mme Marie-France Vaucher, collaboratrice scientifique 65+, du Service cantonal de la santé publique se tient à votre disposition.

On dépense des millions pour diverses actions, on l'a encore prouvé ce soir. Il faut aussi nous pencher sur les problèmes de la population locale. Améliorer le quotidien des seniors aujourd'hui, c'est améliorer le nôtre demain. Merci pour votre attention et merci pour le travail de chacun, tous les conseillers communaux et l'Administration communale. Merci pour votre attention. »

M. Vincent Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est avec une émotion certaine que je vais reprendre et appuyer ce qui a été dit précédemment par rapport aux événements de vendredi dernier. Je tenais à profiter de la séance de ce soir pour revenir sur l'événement que chacun d'entre nous aurait souhaité ne jamais connaître ou vivre, mais qui a tout de même eu lieu vendredi 10 décembre dernier aux deux collèges des Corneilles et du Coq-d'Or. En pareille situation de crise, le dispositif prévu a parfaitement fonctionné grâce à toutes les personnes chargées à un degré ou à un autre de l'appliquer, ce qui pour moi est rassurant.

En tant que papa et au nom des Verts, je tiens à remercier et à exprimer ma reconnaissance aux enseignants qui ont agi avec professionnalisme et courage en mettant les enfants en sécurité et en s'occupant d'eux durant tout le temps de la durée d'intervention de la police ainsi que cette semaine lors du retour en classe. Je remercie également les membres du Service technique des collèges qui ont agi de même. Je tiens également à remercier la Police neuchâteloise et tous les policiers qui sont intervenus avec un professionnalisme, une rapidité et une efficacité remarquable en évacuant toute forme de danger et en permettant aux enfants de rentrer chez eux en sécurité. Il y a beaucoup de remerciements.

Je tiens aussi à remercier le Cercle scolaire des Cerisiers pour avoir informé les parents le plus rapidement possible des événements par Pronote avec des messages, que personnellement j'ai trouvé très clairs, factuels et rassurants. Un dispositif de soutien pour les enfants et leur famille a également été mis en place immédiatement et qui fonctionne cette semaine encore, permettant à tous d'y avoir recours au besoin. Je remercie également toutes les personnes qui ont assuré ce soutien.

Je terminerai par une pensée aux plus de trois cents enfants qui ont su faire preuve de beaucoup de courage, qui ont repris l'école cette semaine et à leurs parents qui les ont accompagnés, réconfortés et rassurés. Je vous remercie de votre écoute. »

Mme Ruth Léchoy (PLR) : « Messieurs les conseillers communaux, interpellée par des personnes de Cortaillod, je me demandais s'il serait possible de modifier le règlement des taxes concernant les maisons secondaires, par exemple en tenant compte du revenu, ceci afin de ne pas pénaliser les personnes qui ont de faibles ressources et utilisent les loyers qui leur sont versés, pour vivre. Merci par avance pour votre réponse. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Mesdames et Messieurs, je voulais vous demander si c'était possible d'ajouter dans le budget ou dans les comptes le numéro de page, lorsque par exemple on parle de telle ou telle rubrique ou tel ou tel chapitre. Cela fonctionne bien « page précédente » et ainsi de suite mais quand ce sont des éléments plus longs, si c'est possible, ce serait appréciable d'avoir aussi les numéros de page pour plus facilement se retrouver. »

M. Claude Darbellay (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil communal, j'aimerais commencer par m'associer aux remerciements de Mme Conte pour tous les efforts qui ont été faits afin que cette fusion puisse avoir lieu. Manifestement, ces efforts ont très bien fonctionné pour Cortaillod, ont très bien fonctionné aussi pour Boudry. J'imagine aussi un peu aidé à Boudry, par la campagne absolument jusqu'au boutiste de certains qui étaient contre et malheureusement à Milvignes, où il n'y a pas eu de forces assez grandes pour convaincre les habitants pour voter cette fusion.

Mais soyez assurés que le Conseil communal a été très touché par l'engagement que vous avez mis pour ce projet que nous soutenions. Et j'aimerais ici au nom du Conseil communal vous en remercier.

Quant au deuxième objet dont il vient d'être fait mention par M. Billant et M. Cavaleri, ce qu'il s'est passé vendredi passé, j'aimerais aussi m'associer à eux pour remercier tous les intervenants du courage exemplaire dont ils ont fait preuve. Les concierges notamment qui se sont retrouvés en première ligne avec quelqu'un, perturbé, dans une cour d'école qui, tout à coup, crie Allah Akbar et bien sûr cela fait résonner des images terrifiantes à nos yeux parce que nous savons que parfois lorsque quelqu'un crie cela, s'en suit la mort pour tous ceux qui sont autour de cette personne. Et malgré cela, malgré le fait que sitôt qu'on le dit, ça résonne à l'intérieur, les concierges ont été là, ils n'ont pas bougé et ils ont assuré la sécurité de tous ceux qui étaient dans le périmètre de l'école. Qu'ils en soient ici remerciés expressément, parce qu'à la fois Laurent, à la fois Didier, à la fois Joël ont été d'une présence absolument exemplaire et d'un courage remarquable. Ils l'ont d'ailleurs d'une certaine façon payée parce que ma foi, c'est très traumatisant et ils ont été bouleversés en première ligne par ce qu'ils avaient vécu et ce qu'ils avaient aussi empêché peut-être de vivre.

Les enseignants, aussi, j'aimerais les remercier ici qui ont été remarquables de sang-froid et de maîtrise. Au contraire de ce qui a pu titrer au lendemain un quotidien régional, en parlant de l'événement, « panique au collège primaire de Cortaillod ». Ce n'était pas cela du tout, il n'y a pas eu de panique, il y a au contraire une maîtrise, un sang-froid absolument remarquables des enseignants qui ont immédiatement mis en place le plan Amok, fait en sorte de calmer et de rassurer les enfants et aussi de faire en sorte qu'ils se sentent le plus en sécurité possible jusqu'à l'arrivée en force de la police qui a pris les choses en main au cas où cet individu n'aurait pas été isolé ou aurait été armé.

Tout le monde a participé au fait que peut-être, si cet individu avait été plus dangereux, un drame aurait pu survenir. Il n'y a pas eu de drame grâce au courage, à l'efficacité et au professionnalisme des uns et des autres.

Au nom du Conseil communal, j'aimerais remercier tous les intervenants et en même temps le calme des parents qui attendaient sans avoir paniqué ou se demandant, courant dans tous les sens pour savoir où était leur enfant. Ils sont bien restés tranquilles en attendant en obéissant aux consignes de sécurité. J'aimerais les remercier de leur maîtrise et de leur sang-froid. Ce qui n'est pas évident quand vous avez un enfant à l'intérieur d'un collège et que vous avez des bruits qui courent comme quoi il y a une attaque terroriste qui est en train de se dérouler.

Grâce à tout ce qui s'est passé, nous pourrons donc fêter de belles fêtes de fin d'année et tenter de profiter de chaque instant, ne pas croire qu'on a toujours le temps et que si jamais on n'a pas le temps, on ne le prend pas, on rattrapera le temps perdu. Le temps ne se rattrape pas. Il faut l'accueillir. Cet événement nous montre d'autant plus combien il est précieux pour chacun. Nous pourrons ainsi, pendant les fêtes, jouir de la clarté de chaque jour et si le soleil se fait rare, nous pourrons admirer la beauté des nuages au-dessus de nos toute nouvelles décorations de Noël.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite le meilleur pour vous, vos proches et vos lointains. Je vous adresse nos vœux d'une très belle année 2024 et vous la souhaite souriante. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président : La secrétaire-adjointe :

Michel Jeanneret

Célia Soltermann

L'auteur du procès-verbal
L'administrateur :

Jean-Marc Paroz